

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chef-fe d'exploitation de maintenance des bâtiments, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE AIX MARSEILLE, session 2024**

**Le président de l'Université d'Aix-Marseille,**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chef-fe d'exploitation de maintenance des bâtiments, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE AIX MARSEILLE, au titre de l'année 2024 :

Madame LOGIER Christine, igr, présidente, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence.

Madame PICLET Diane, igr, vice-présidente, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur BOSINCO Bernard, ige, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires, Aix-en-Provence.

Madame DEPREZ Stephanie, igr, Aix Marseille Université, Aix-en-Provence.

Monsieur LECLAIRE Jean-Christophe, ingénieur de recherche hors classe, Université de Nice, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Marseille, le 03 septembre 2024

